

## DELIBERATION N°2025-130

L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure se sont réunis à BRIONNE (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

**Étaient présents : Titulaires** : BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DUONG Isabelle, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, FINET Pascal, JEHANNE Éric, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PRESLES Gwendoline, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joël, TIHY André, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Pouvoirs** : THIEBAULT Damien donne son pouvoir à PECOT Bertrand

**Suppléants votants** : DANNEELS Philippe (suppléant de DELAMARE Frédéric), DEFLUBE Fabienne (suppléante de DE ANDRES Carole), DORLEANS Jacques (suppléant de GENCE Claude), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne), HUNOST Sylvain (suppléant de LEBOCEY Véronique) et LEBOUCHER Alain (suppléant de DUMESNIL Jean-François).

**Suppléants non-votants** : /

**Étaient excusés** : AUGER Michel, BERNARD Jean-François, CHAUVIERE Noël, DE ANDRES Carole, DELAMARE Frédéric, DEZELLUS Michel, DOUVENOU Gérard, DUMESNIL Jean-François, GENCE Claude, LEBOCEY Véronique, LEROUX Etienne, LEVASSEUR Dominique, MERCIER Damien, ROCFORT Françoise, SANCHEZ Sabrina, SEYS Nicolas, THIEBAULT Damien et VANDOOREN Bernard.

**Étaient absents** : AUBOURG Jean, DARMOIS Alexis, DUFROY Maria, FONTAINE Alain, GALLAIS Sylvain, MADELON Jean-Louis, PIERRE Michel, ROBILLOT Philippe, STAB Anne et VANHEULE Philippe.

**Assistaient à la réunion** : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, LEFRANC Sébastien – Responsable exploitation & Logistique, FABRE Sébastien – Responsable du CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, LEBAS Ilianna – Responsable Développement Commercial, FRESLAUD Isabelle – Responsable Finances, BOITEL Dominique – Responsable de communication, CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires.....	29	Suppléants votants.....	6	Suppléant non-votant.....	0
Pouvoirs.....	01	Total votant.....	36	Présents.....	35

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 45.

Date de la convocation : 03 décembre 2025. Secrétaire de séance : SIMON Bertrand.

## TARIFS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS POUR 2026

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, déterminant les délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président, et notamment son article 1<sup>er</sup> précisant que le Comité Syndical délègue certains pouvoirs à l'exception en autre du montant des contributions et des droits d'entrée des professionnels ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1** : D'appliquer aux professionnels les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour toute l'année 2026.

Intitulé	Traitement par tonne 2026	Transfert et traitement par tonne 2026
Déchets industriels banals (encombrants)	137,90 €	175,70 €
Plâtre	137,90 €	175,70 €
Déchets verts	37,80 €	65,15 €
Branches (et bûches)	13,60 €	28,40 €
Gravats	17,90 €	29,40 €
Gravats – site agréé REP PMCB	10,90 €	22,40 €
Bois (palettes, aggloméré, ...) de 0 à 10 tonnes par an	26,30 €	71,40 €

<b>Bois</b> (palettes, aggloméré, ...) de 11 à 150 tonnes par an	32,50 €	
<b>Bois</b> (palettes, aggloméré, ...) à partir de 151 tonnes par an	36,40 €	
<b>Bois – site agréé REP PMCB</b> (palettes, aggloméré, ...) de 0 à 10 tonnes par an	6,30 €	51,40 €
<b>Bois – site agréé REP PMCB</b> (palettes, aggloméré, ...) de 11 à 150 tonnes par an	12,50 €	
<b>Bois – site agréé REP PMCB</b> (palettes, aggloméré, ...) à partir de 151 tonnes par an	16,40 €	
<b>Amiante (tarif HT)</b>	126,25 €	
<b>Déchets diffus spécifiques</b>		809,80 €

**Article 2 :** De mettre en place une facturation des tarifs forfaitaires au volume, sur les sites ne disposant pas d'un pont bascule, ou en cas de dysfonctionnement ou non-disponibilité du pont bascule, dans les modalités suivantes :

<i>Intitulé</i>	<i>Traitemen</i> t (€/m <sup>3</sup> ) 2026	<i>Transport + traitemen</i> t (€/m <sup>3</sup> ) 2026
<b>Déchets industriels banals</b> (encombrants)	15,50 €	20,20 €
<b>Plâtre</b>	21,60 €	29 €
<b>Bois</b> (palettes, aggloméré, etc.)	2,60 €	8,40 €
<b>Bois</b> (palettes, aggloméré, etc.) – site agréée REP PMCB	0,60 €	6 €
<b>Déchets verts</b>	3,60 €	7,40 €
<b>Gazon</b>		3,40 €
<b>Branches</b>	2,30 €	3,40 €
<b>Gravats</b>	17,90 €	29,40 €
<b>Gravats</b> – site agréé REP PMCB	10,90 €	22,40 €

**Article 3 :** D'appliquer la facturation des flux concernés par la filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment sur les sites concernés lorsque le financement du PRECOVAL par l'éco-organisme concerné est effectivement en vigueur.

**Article 4 :** D'inscrire au budget 2026 les recettes attendues à l'article 70688.

**Article 5 :** D'autoriser le Président ou son représentant à appliquer les modalités de facturation des professionnels dans les conditions définies et à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les ~~10~~ 13, mois et ~~ans~~ susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent extrait conformé que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 027-252703863-20251211-2025\_130-DE